



**CODE DE CONDUITE**

**TOYOTOMI  
EUROPE**

Chères, Chers Toyotomi Members,

En tant que fournisseur de pièces embouties, assemblées et peintes destinées au marché de l'automobile, **TOYOTOMI EUROPE** propose depuis ses débuts, des produits qui répondent aux attentes des clients dans toute l'Europe.

Attachés à notre politique de gestion baptisée « **SINCERITE** », nous visons à établir notre entreprise comme un acteur apprécié, respecté et digne de confiance de la collectivité tant à l'échelle locale que nationale.

Nous appuyant sur nos deux fondements essentiels que sont la « **SECURITE** » et la « **QUALITE** », nous nous concentrons sur l'amélioration continue de la performance de nos produits.

Notre devise, la « **SECURITE D'ABORD** ». Nous travaillons sans relâche pour créer un environnement de travail qui permettra à tous nos salariés de travailler en toute sécurité en investissant dans l'Homme pour promouvoir la culture du respect des règles de sécurité.

Parallèlement, nous nous efforçons continuellement d'améliorer la « **QUALITE** » de nos produits.

Dans un monde en perpétuelle évolution, nous tournons notre regard vers l'avenir en adoptant de nouvelles technologies et de nouveaux procédés afin de devenir une entreprise qui, répond au mieux aux attentes de ses clients, mais aussi renforce leur satisfaction.

Mais notre rôle ne s'arrête pas là. **TOYOTOMI EUROPE** est aussi un acteur local engagé : nous soutenons l'emploi dans la région, menons des actions concrètes en faveur de la santé et faisons de notre mieux pour limiter notre impact sur l'environnement. Parce que contribuer au bien-être collectif fait aussi partie de notre responsabilité.



**Yoshiaki TAKEUCHI**

**Président de  
TOYOTOMI EUROPE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Takeuchi'.

# Sommaire

<b>NOUS PROTEGEONS NOS SALARIES .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Santé et sécurité au travail .....</b>	<b>4</b>
a. Santé .....	4
b. Sécurité .....	4
<b>2. Formation et éducation .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Liberté syndicale et droit de négociation .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Non-discrimination.....</b>	<b>5</b>
<b>NOUS SOMMES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Maitrise des consommations énergétique .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Recyclage des déchets .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Contrôle des rejets.....</b>	<b>6</b>
<b>NOUS SOMMES SINCERES DANS NOS RELATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>1. Qualité des produits.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Concurrence loyale.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Lutte contre la corruption .....</b>	<b>8</b>
<b>NOUS APPLIQUONS SCRUPULEUSEMENT LES REGLES ET LES LOIS .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Respect de la législation .....</b>	<b>9</b>
<b>2. Respect des droits humains .....</b>	<b>9</b>
<b>EXPRIMEZ-VOUS !.....</b>	<b>10</b>

# Nous protégeons nos salariés



## 1. Santé et sécurité au travail

**TOYOTOMI EUROPE** considère que sa première responsabilité sociale est de fournir à tous ses salariés un environnement qui préserve leur santé et leur sécurité.



Pour cela, **TOYOTOMI EUROPE** s'engage à respecter la législation en vigueur ainsi que les réglementations et les standards internes applicables en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.

**TOYOTOMI EUROPE** s'engage à mettre en place un référentiel cadre en matière de santé-sécurité.

### a. Santé doit donc être préservée par un dispositif actif de sensibilisation et de prévention en matière d'hygiène de vie.

**Pour vous, cela signifie :**

- De soutenir la société dans ses actions en matière de prévention et d'hygiène de vie
- D'éviter la propagation de maladies en obéissant à des règles simples d'hygiène
- De s'interdire de manger en présence d'éléments contaminants (poussière, graisse, produits chimiques...)
- De dénoncer les atteintes physiques et/ou psychologiques dont je pourrais être témoin

**Si vous êtes manager :**

- De favoriser la confiance, l'engagement et les performances en permettant aux employés de se concentrer sur leur travail, sans s'inquiéter de leur bien-être
- De prohiber et sanctionner tout comportement agressif ou déplacé

### b. Sécurité

**TOYOTOMI EUROPE** est convaincu que les accidents, incidents, blessures, presque accidents, maladies professionnelles et situations dangereuses peuvent souvent être évités.

**Pour vous, cela signifie :**

- Assurer votre propre sécurité et celle des personnes autour de vous, remédier à ou signaler toute situation dangereuse et traiter tout comportement à risque
- Connaître et respecter toutes les exigences et les standards en matière de sécurité, notamment l'utilisation des équipements de protection individuelle. Ne jamais faire de raccourcis ou ignorer les procédures de sécurité applicables
- Ne jamais utiliser ni posséder de substances illicites au travail. Ne jamais travailler en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ou d'alcool

**Si vous êtes un manager,** veillez à ce que les employés soient correctement formés et équipés pour les besoins de leurs fonctions et respectent les standards.

## 2. Formation et éducation

**TOYOTOMI EUROPE** est attaché au maintien et au développement des compétences et qualifications de ses collaborateurs.



### A ce titre TES s'engage :

- A garantir à chacun un accès équitable à la formation professionnelle
- A mener une politique volontariste de formation en consacrant un pourcentage élevé de sa masse salariale au budget de formation de ses collaborateurs

Au-delà, **TOYOTOMI EUROPE** recherche le développement personnel et professionnel de ses salariés.

### A ce titre TES s'engage :

- A encourager la promotion interne de ses collaborateurs
- A ouvrir en interne l'ensemble des recrutements et à étudier toutes les candidatures de ses Members

Ces engagements ont pour objectif de fidéliser les TES Members et de leur permettre un épanouissement personnel et professionnel tout au long de leur carrière.

## 3. Liberté syndicale et droit de négociation

**TOYOTOMI EUROPE** respecte le droit reconnu à tous les employés de créer ou rejoindre un syndicat pour représenter leurs intérêts en tant qu'employés, pour organiser et mener des négociations collectives ou individuelles. Nous respectons les droits des personnes à adhérer ou non à un syndicat.

**TOYOTOMI EUROPE** est par ailleurs attaché au dialogue social et le conduit avec sincérité et loyauté. A ce titre, **TOYOTOMI EUROPE** considère les représentants du personnel et les organisations syndicales comme de véritables partenaires et s'engage à toujours rechercher prioritairement une solution négociée et acceptable avec eux.

## 4. Non-discrimination



**TOYOTOMI EUROPE** s'engage à traiter ses salariés, dans un esprit de diversité, d'inclusion et d'équité, dans le respect de leur dignité et de leur intégrité physique et morale.

**TOYOTOMI EUROPE** accorde de l'importance à l'emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et compte sur les personnes chargées du recrutement pour s'assurer du respect des lois relatives à la lutte contre la discrimination. Les décisions liées à l'emploi telles que l'embauche, le salaire, le titre, les promotions, la discipline, le licenciement ou les conditions de travail doivent être fondées sur les capacités et performances des personnes et non sur des facteurs personnels non pertinents non liés aux qualifications professionnelles.



### **TOYOTOMI EUROPE** s'engage en particulier :

- A ne pas prendre en compte ni le genre ni l'origine ethnique ni l'apparence physique ou le handicap
- A offrir des conditions de rémunération à l'embauche équitable entre homme et femme à poste égal
- A garantir à tous la revalorisation de salaire en cas d'absence pour congé parental

# Nous sommes respectueux de l'environnement



**TOYOTOMI EUROPE** s'engage à respecter l'environnement, que ce soit au travers de la maîtrise de ces déchets, du respect de la réglementation, mais également en diminuant sa consommation énergétique. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préserver les ressources naturelles essentielles telles que la terre, la forêt et l'eau, qui sont au cœur des équilibres écologiques.

Dans ce but, **TOYOTOMI EUROPE** a construit une démarche environnementale reconnue par l'obtention de la certification ISO 14001.

**TOYOTOMI EUROPE** s'est fixé 3 priorités.

## 1. La maîtrise des consommations énergétique

**TOYOTOMI EUROPE** veille à réduire son impact sur l'environnement en maîtrisant et en réduisant ses consommations énergétiques notamment en achetant de nouveaux matériels moins énergivores et en encourageant chaque Member à éviter le gaspillage d'énergie.



**Pour vous cela signifie :**

- Faire un usage au plus juste des différentes énergies utilisées sur site (électricité, eau, gaz, air)
- Eteindre les lumières lorsqu'il n'y a plus d'activités dans la zone
- Alerter sur les fuites d'air et d'eau
- Chauffer l'atelier à une température adéquate en période de températures basses
- Proposer des améliorations via le système RPA notamment



## 2. Le recyclage des déchets

**TOYOTOMI EUROPE** mise sur le recyclage et les autres formes de valorisation de la matière.

**Pour vous cela signifie :**

- Trier rigoureusement chaque déchet généré par l'activité
- Respecter l'environnement en ayant un comportement exemplaire sur l'utilisation des récipients/contenants (poubelles, cendriers...) adéquats pour éliminer les déchets sur le site et aux abords du site
- Mettre vos EPI (gants, manchettes) dans les paniers pour le lavage et non dans les poubelles



## 3. Le contrôle des rejets

**TOYOTOMI EUROPE** ambitionne de maîtriser l'ensemble de ses rejets : atmosphériques (ligne peinture) et aqueux (activité cataphorèse).



**TOYOTOMI EUROPE** s'engage également à maîtriser le risque légionnelle au niveau de la tour aéroréfrigérante et de l'eau chaude sanitaire.



**Pour vous cela signifie :**

- Respecter la réglementation et être conforme aux arrêtés d'autorisation de produire pour la protection de l'environnement
- Respecter les consignes en cas d'anomalies
- Réduire également le risque de pollution accidentelle par la mise en place de la méthode ACIER

**Pour l'encadrement, il s'agit de :**

- Sensibiliser sur les différentes thématiques environnementales liées à l'activité et au site
- Analyser et corriger les anomalies
- Auditer de façon régulière la maîtrise opérationnelle
- Responsabiliser et faire participer les Members

## Nous sommes sincères dans nos relations

### 1. Qualité des produits

**TOYOTOMI EUROPE** s'engage à satisfaire ses clients en répondant à leurs attentes de qualité, de coût et de délai. **TOYOTOMI EUROPE** met tout en œuvre pour livrer à ses clients un produit conforme aux exigences définies et s'engage à remédier à toute anomalie par une analyse du défaut et la mise en œuvre d'actions correctives (PDCA).

A cet effet, **TOYOTOMI EUROPE** a construit un système de management de la qualité certifié IATF 16949.



Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chacun des Toyotomi Members de :

- Appliquer les standards de production et de contrôle
- Respecter la règle d'anomalie en cas de problème
- Alerter si une anomalie est observée à son poste ou à un autre



**En cas de problème :**

**« ARRETER », « APPELER », « ATTENDRE »**

**Ne pas prendre de décision seul**

**Pour l'encadrement (TL/Tech, GL, Spécialiste, Responsables) :**

- Traiter les anomalies détectées pour empêcher leur récurrence
- Faire un reporting à la direction

- Améliorer l'efficacité des processus

Ces engagements ont pour objectif de garantir un niveau constant de satisfaction client.

## 2. Concurrence loyale

**TOYOTOMI EUROPE** s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence.

Attachée au principe de **SINCERITE**, la politique de **TOYOTOMI EUROPE** interdit toute forme de discussion ou de communication avec les concurrents.

### Pour vous, cela signifie :

- Ne recueillir des informations concernant un de nos concurrents que par des moyens légaux et loyaux
- Ne pas s'entendre avec un concurrent sur des sujets importants tels que la fixation des prix ou la répartition des marchés
- Ne pas échanger sans accord préalable de la Direction des informations commerciales sensibles avec les concurrents

**TOYOTOMI EUROPE** veille à ce que chaque salarié soit informé que toute contravention à ces dispositions peut engager la responsabilité de **TOYOTOMI EUROPE** ainsi que sa responsabilité personnelle.

## 3. Lutte contre la corruption

**TOYOTOMI EUROPE** choisit ses fournisseurs sur des critères objectifs et condamne toute pratique visant à obtenir des marchés par le biais d'une contrepartie. **TOYOTOMI EUROPE** veille également à prévenir toute situation pouvant donner lieu à des conflits d'intérêt.

**TOYOTOMI EUROPE** refuse tout acte de corruption, notamment l'acceptation de dessous de table, de pots-de-vin, de cadeaux ou de marques d'hospitalité excessives.

Nous n'accepterons aucun fournisseur ou partenaire qui se livre à de telles pratiques et nous prendrons les mesures nécessaires si de telles pratiques étaient découvertes.

### Pour vous, cela signifie :

- Ne jamais accepter tout élément pouvant être considéré comme un pot-de-vin, notamment de l'argent, des cartes-cadeaux ou autres équivalents, des opportunités d'emploi, des faveurs, des voyages, des promesses de paiement de dettes ou des cadeaux et divertissements illégaux
- Ne jamais rien accepter de la part d'un fournisseur, si cela peut affecter ou sembler affecter votre capacité à être objectif dans vos décisions professionnelles
- Signaler à votre manager si un fournisseur vous offre des cadeaux d'une valeur supérieure à 50 € ou des divertissements inappropriés

# Nous appliquons scrupuleusement les règles et les lois

17 PARTENARIATS  
POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS



## 1. Respect de la législation

**TOYOTOMI EUROPE** a l'ambition de se soumettre à l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur dans tous les domaines : code de l'environnement, code du travail, droit fiscal...

**TOYOTOMI EUROPE** condamne tout acte illégal de la part de ses Members et s'interdit toute pratique frauduleuse susceptibles de fragiliser l'entreprise et de la soumettre aux griefs des institutions nationales et européennes.

## 2. Respect des droits humains

Ce Code de Conduite s'inscrit notamment dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont **TOYOTOMI EUROPE** partage les principes :

- *La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*
- *Les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations et avantages sociaux), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective)*
- *La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant*
- *Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*

**TOYOTOMI EUROPE** ne tolère aucune forme d'esclavage moderne, notamment le travail forcé, obligatoire ou asservi, ou le trafic d'êtres humains. Nous respectons les droits des enfants et des femmes ainsi que la liberté d'association et attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent cette exigence.

**TOYOTOMI EUROPE** est engagé dans la protection des données personnelles de ses salariés et de l'ensemble de ses partenaires et prend toutes les mesures nécessaires pour éviter leur détournement conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données**.

**Pour vous, cela signifie :**

- *De ne pas collecter ou conserver des données personnelles sans utilité pour l'activité quotidienne de **TOYOTOMI EUROPE***
- *De ne pas divulguer de données personnelles concernant les salariés ou des partenaires à l'extérieur de la société.*
- *De ne pas permettre à un tiers extérieur à la société d'accéder à des données personnelles des salariés ou des partenaires*
- *Lorsque cela est absolument nécessaire et uniquement dans ce cas, de veiller à sécuriser les données personnelles communiquées à un tiers*

**TOYOTOMI EUROPE** respecte la vie privée de ses salariés et n'intervient pas dans leur conduite en dehors du travail.

## Exprimez-vous !

Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous paraît anormal ou qui enfreint le présent Code de Conduite, faites-le savoir.

Souvent, un signalement précoce peut aider à résoudre rapidement un problème et à limiter les dommages.

### Comment puis-je signaler une préoccupation ?

Pour exprimer une préoccupation, vous pouvez :

- Parler à votre manager ou au manager de votre manager
- Parler aux fonctions supports compétentes, comme les Ressources Humaines ou la Direction Financière
- Écrire une lettre au Président de **TOYOTOMI EUROPE** à l'adresse suivante :



**TOYOTOMI EUROPE**

**Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut**

**59264 ONNAING**



### Puis-je faire une alerte de manière anonyme ?

Oui, les alertes anonymes sont autorisées. Cependant, nous vous encourageons à donner votre identité lorsque vous faites une alerte. Cela permet à l'entreprise d'obtenir tous les faits, d'enquêter correctement sur votre alerte et d'ouvrir un dialogue confidentiel avec vous.

Même si vous donnez votre identité, tous les efforts seront déployés pour maintenir votre identité confidentielle au sein de l'entreprise.

### Que se passe-t-il une fois que j'ai fait part d'une préoccupation ?

Une fois votre alerte lancée, **TOYOTOMI EUROPE** étudiera la situation et prendra les mesures nécessaires.

Si vous faites part de bonne foi d'une préoccupation, **TOYOTOMI EUROPE** ne tolérera aucune forme de représailles à votre encontre. Cela est valable quel que soit le résultat de l'enquête.